

DEC142515DR12

Décision portant délégation de signature à M. Olivier THOMAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7334 intitulée *Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence*

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7334, intitulée « Institut des matériaux, de microélectronique et des nanosciences de Provence », dont le directeur est Rachid BOUCHAKOUR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier THOMAS, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier THOMAS, délégation est donnée à M. Jean-Luc AUTRAN, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier THOMAS et de M. Jean-Luc AUTRAN, délégation est donnée à M. Jean-Louis CHASSAING, administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier THOMAS, M. Jean-Luc AUTRAN et M. Jean-Louis CHASSAING, délégation est donnée à Mme Leslie MATHIEU, responsable du service budget, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier THOMAS, M. Jean-Luc AUTRAN, M. Jean-Louis CHASSAING et Mme Leslie MATHIEU, délégation est donnée à M. Yves KLEIN, gestionnaire financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 6

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier THOMAS, M. Jean-Luc AUTRAN, M. Jean-Louis CHASSAING, Mme Leslie MATHIEU et M. Yves KLEIN délégation est donnée à Mme Paule SANTANTONIO, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier THOMAS, M. Jean-Luc AUTRAN, M. Jean-Louis CHASSAING, Mme Leslie MATHIEU, M. Yves KLEIN et Mme Paule SANTANTONIO, délégation est donnée à Mme Joëlle NELSON, assistante de direction et gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier THOMAS, M. Jean-Luc AUTRAN, M. Jean-Louis CHASSAING, Mme Leslie MATHIEU, M. Yves KLEIN, Mme Paule SANTANTONIO et Mme Joëlle NELSON, délégation est donnée à Mme Véronique MUNUSAMI, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 9

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 10

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 21 octobre 2014

Le directeur d'unité
Rachid BOUCHAKOUR

Les délégataires :

Nom :	Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :
Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :
Nom :	Nom :	Nom :	Nom :
Signature :	Signature :	Signature :	Signature :
Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :	Paraphe :